

## Info - Mgr Pozzo: Vatican II "n'est pas un superdogme pastoral"

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Eglise universelle](#)

Date : 30 août 2016



Mgr Pozzo, secrétaire de la Commission pontificale *Ecclesia Dei*, est revenu sur la question des rapports entre la Fraternité Saint-Pie X et Vatican II. Réitérant des propos que le cardinal Ratzinger avait tenus devant des évêques chiliens en juillet 1988, il affirme clairement que les textes du dernier concile doivent être pesés à leur juste valeur. Ces propos ont été récemment relayés par [Zenith](#). Ainsi, on vise notamment des textes, comme *Nostra Aetate* ou *Unitatis Redintegratio*. En soi, ils ne contiennent pas d'affirmations dogmatiques, mais ne donnent que "des lignes d'orientation pour la pratique pastorale" à l'égard des confessions chrétiennes non-catholiques ou des religions non-chrétiennes. Il serait sage de le rappeler.

Voici quelques extraits de l'article publié sur [Zenith](#):

Si la Fraternité considère certains aspects de Vatican II problématiques – entre autres *Nostra Aetate* sur le dialogue interreligieux ; *Unitatis Redintegratio* sur l'œcuménisme ; *Dignitatis Humanae* sur la liberté religieuse – Mgr Pozzo souligne que certains documents conciliaires « *ont un poids doctrinal différent* ».

Certains documents « *ne sont pas des doctrines de foi* », affirme-t-il, mais « *des suggestions, (...) des lignes d'orientation pour la pratique pastorale* ». Tout autant d'aspects qui « *peuvent être discutés (...) après la reconnaissance canonique* ». A titre d'exemple, explique Mgr Pozzo, « *Nostra Aetate ne contient pas d'obligations dogmatiques. Par conséquent, nous ne pouvons pas prétendre que cette Déclaration soit reçue de quiconque comme dogme contraignant* ».

« *Ce n'est pas "le Vatican" qui l'a décidé, c'est écrit dans les Actes de Vatican II* », insiste-t-il : « *Le 16 novembre 1964, le secrétaire général du Concile, le cardinal Pericle Felici, a déclaré que le Concile "ne définit contraignant pour l'Eglise que ce qui est spécifiquement déclaré tel en termes de foi et de morale".* » Le 18 novembre 1964, le secrétaire pour l'unité chrétienne précisa que le Concile n'entendait pas donner « *des affirmations dogmatiques sur les religions non chrétiennes, mais seulement des normes pratiques et pastorales* ».

« *Le Concile n'est pas un superdogme pastoral, mais fait partie de toute la tradition et de ses enseignements permanents* », ajoute Mgr Pozzo.

Source: [Zenith](#).